



Notification du projet de Modification de droit commun n°3 du PLU de Camphin-en-Carembault

À partir de Monique BRANLANT <m.branlant@grand-lille.cci.fr>

Date Jeu 20/11/2025 10:58

À i@pevelecarembault.fr>

Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie en tant que Personne Publique Associée – Modification de droit commun n°3 du PLU de Camphin-en-Carembault

Bonjour Monsieur ROSSI,

La Chambre de Commerce et d'Industrie, consultée en tant que Personne Publique Associée dans le cadre de la procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Camphin-en-Carembault, a examiné les éléments du dossier ayant un impact sur le développement économique.

Le dossier confirme la **pérennité du secteur UE** comme zone dédiée aux activités économiques.

Les modifications réglementaires apportées au PLU (clarification des règles d'aspect extérieur, emprise au sol, stationnement, etc.) contribuent indirectement à :

- offrir un cadre réglementaire plus clair et prévisible pour les entreprises et investisseurs,
- faciliter l'insertion et la qualité architecturale des futures constructions économiques,
- améliorer l'attractivité des secteurs d'activités.

La CCI y est favorable, considérant que la sécurité et la lisibilité réglementaires sont des leviers importants pour l'accueil ou le maintien des entreprises.

Au regard des éléments examinés et limités au champ du développement économique, **la Chambre de Commerce et d'Industrie émet un avis FAVORABLE** à la modification de droit commun n°3 du PLU de Camphin-en-Carembault.

Elle restera attentive, dans les procédures ultérieures, à la préservation du foncier économique et au développement d'un tissu d'activités équilibré au sein de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Bien cordialement.

MONIQUE BRANLANT

Assistante d'Aurélie VERMESSE

Présidente de la CCI Grand Lille

40 place du Théâtre - CS 60359

59020 Lille Cedex

T. 03 20 63 77 04 – 06 33 39 46 20

grand-lille.cci.fr